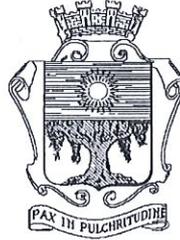


AR Prefecture

006-210600110-20230613-130623_01-DE
Reçu le 16/06/2023



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 : DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 13 JUN 2023
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, M. Patryk OCHOCINSKI, Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie BAS à M. Roger ROUX, M. Guy PUJALTE à Mme Martine OLLIVIER, M. Michel LOBACCARO à Mme Carolle LEBRUN,

ABSENT EXCUSE : M. Jean-Elie PUCCI,

ABSENTE : Mme REID Sophie.

QUORUM : 14

PRESENTS : 22

VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 7 juin 2023

AR Prefecture

006-210600110-20230613-130623_01-DE
Reçu le 16/06/2023



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2023

I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2023 – 16 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société MONACLEAN, sise 37, avenue des Papalins à Monaco (98013), d'un contrat de maintenance portant sur les opérations de curage des réseaux d'eaux usées et pluviales situés dans les bâtiments communaux et les espaces publics. Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 6 485€ H.T, soit 7 782,00 € TTC. La durée du contrat est de 1 an.

2023 – 17 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société MONACLEAN, sise 37, avenue des Papalins à Monaco (98013), d'un contrat de maintenance portant sur l'entretien des installations de VMC situées dans les bâtiments communaux. Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 9 310 € H.T, soit 11 172,00 € TTC. La durée du contrat est de 1 an.

2023 - 18 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société C3B, exploitante de l'enseigne commerciale SUPER U, ayant son siège social au 1, rue du 8 mai 1945 à Beaulieu-sur-Mer, d'un contrat intitulé « convention de mise à disposition à usage exclusif de stationnement de véhicules » portant sur trois emplacements situés dans le parking en sous-sol de la résidence Beaulieu Riviera. Le montant du loyer annuel est de 1 620 € TTC (mille six cent vingt euros) et la durée de la convention est de cinq ans à compter du 1er mai 2023.

2023-19 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société APAVE SUDEUROPE SAS, AGENCE DE NICE, sise 22, avenue Edouard Grinda à NICE (06200), d'un contrat de prestations de service portant sur la vérification technique de sécurité incendie le vendredi 7 avril à 14h des tribunes mises en place du 7 au 23 avril 2023 au Tennis Club de Beaulieu-sur-Mer à l'occasion du Tournoi ITF Junior. Le montant forfaitaire des prestations est de 400 € HT, soit 480 € TTC (TVA 20%).

2023-20 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société SCHINDLER, ayant son siège social au 31 allée des Architectes à Saint Laurent du Var, d'un contrat de maintenance portant sur l'inspection de l'élévateur pour personne à mobilité réduite situé à l'espace jeunes « Casimir Massiera », la maintenance des monte-charges de l'école maternelle « Lu Nistou » et la maintenance des ascenseurs situés à la mairie et à l'école maternelle précitée. Le coût forfaitaire annuel des prestations est de 3 234,05 € H.T, soit 3 880,86 € TTC. La durée du contrat est de 1 an renouvelable trois fois par reconduction tacite.

AR Prefecture

006-210600110-20230613-130623_01-DE
Reçu le 16/06/2023



2023-21 : La collectivité a conclu avec la SAS CHAMOULAUD, sise 7825, Av des Pyrénées – 33114 LE BARP, un accord-cadre alloti avec émission de bons de commande portant sur « la fourniture de fleurs pour le service des espaces verts » - lot n°1 « Tapis Fleuris ». Considérant que les secteurs végétalisés ont augmenté en termes de surface et que la fourniture de tapis fleuris est de ce fait en augmentation. Considérant, qu'il convient de modifier le montant maximum annuel du lot n°1 précité, il a été décidé que le montant maximum annuel du lot n°1 « Tapis fleuris » de l'accord-cadre alloti avec émission de bons de commande n°2022/AC/01 du 8 août 2022 passe de 25 000 € HT à 35 000 HT. Les autres dispositions de l'accord-cadre alloti restent inchangées.

2023-22 : Il a été décidé la passation et la signature avec La Compagnie « Ségurane », Théâtre des Oiseaux, sis 6 rue de l'Abbaye à Nice et l'association « Comme sur un plateau » située au 13 avenue Riant Séjour à Villefranche-sur-Mer, d'une convention portant sur la représentation d'un spectacle intitulé « Le dîner de cons » qui se tiendra, le vendredi 05 mai 2023, à la Crypte de l'Eglise du Sacré-Cœur de Beaulieu-sur-Mer. Dans le cadre d'un abandon de recettes par la ville, le montant de la billetterie perçue auprès du public sera réparti de la manière suivante :

- 80% au profit de la Compagnie « Ségurane,
- 20% au profit de l'association « Comme sur un plateau ».

2023-23 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société SAS AZUR-ICE d'un avenant n° 1 au marché public n°2021/PA-MP/04 portant sur la livraison, l'installation, la location, le démontage et la gestion d'une patinoire synthétique de 150 m² lors des fêtes de fin d'année. Considérant que les dates des vacances scolaires de fin d'année ont été modifiées et portent sur la période du 23 décembre 2023 au 07 janvier 2024, les dates de location de la patinoire synthétique, inscrites dans le marché public n°2021/PA-MP/04 du 29 novembre 2021, sont modifiées et portent sur la période du 29 décembre 2023 au 07 janvier 2024, à l'exception du 1er janvier 2024. Les autres dispositions du marché public précitées sont inchangées.

2023-24 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société Sas TNN Productions – Théâtre National de Nice, sise 4-6, place Saint François à NICE (06300), d'un contrat de cession du droit d'exploitation de la pièce de Théâtre intitulé « Le Préjugé vaincu » de Marivaux, mis en scène par Muriel Mayette-Holtz le dimanche 27 août 2022 à 20h30 au Jardin de l'Olivaie de Beaulieu-sur-Mer. Le montant forfaitaire de la prestation est de 6 500 € HT, soit 6 857,50 € TTC (TVA 5,5%).

2023-25 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association « LO PEOLH Cinéma », sise avenue Albert 1er à Beaulieu-sur-Mer (06310), exploitant « Le Cinéma de Beaulieu », d'une convention portant sur la projection en plein air de séances de cinéma qui se dérouleront sur la place de l'amphithéâtre de la « Batterie » du dimanche 2 juillet au lundi 28 août 2023. La commune versera au cinéma de Beaulieu la somme forfaitaire de 4000 € TTC. Ce dernier percevra, en lieu et place de la commune, dans le cadre d'un abandon de recettes, les recettes provenant des droits d'entrée à chaque séance.

AR Prefecture

006-210600110-20230613-130623_01-DE
Reçu le 16/06/2023



2023-26 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société APAVE SUDEUROPE SAS, sise 22-26, avenue Edouard Grinda à NICE 06200, d'un contrat de prestations de service portant sur le contrôle de l'éclairage de sécurité le 06 juin 2023 et sur celui des installations électriques le 06 juillet 2023, qui sont mis en place au jardin de l'Olivaie à l'occasion des manifestation estivales 2023 et du festival de musique « Les Nuits Guitares ». Le montant forfaitaire des prestations est de 650 € HT, soit 780 € TTC.

2023-27 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société APAVE SUDEUROPE SAS, sise 22-26, avenue Edouard Grinda à NICE 06200, d'un contrat de prestations de service portant sur le contrôle solidité le mercredi 05 juillet 2023 des infrastructures mises en place au jardin de l'Olivaie à l'occasion des manifestation estivales 2023, et notamment du festival de musique « Les Nuits Guitares ». Le montant forfaitaire des prestations est de 860 € HT, soit 1032 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

